



PSYCHOLOGUES & PSYCHOLOGIES

Bulletin du Syndicat National des Psychologues N° 194/195-2 Juin 2007 14 €

*Un Ordre ...
Quels enjeux
pour la profession ?*

L'Ordre après le désordre ?

Jean-Pierre Chartier*

L'ordre s'oppose au désordre, ce qui est l'état actuel de notre profession et, pour de mauvaises raisons, certains s'y opposent.

Si vous consultez le Robert en 7 volumes, vous constaterez que le mot est décliné sur 8 pages, ce qui en montre la complexité bien au-delà de la référence facile et erronée à l'ordre des médecins soi-disant créé par le Maréchal Pétain mais dont l'instauration avait été décrétée par Léon Blum et le Front populaire, ce que nos collègues semblent superbement ignorer dans ce que Lacan appelait une « *ignorance encyclopédique* ».

Certes, on peut y entendre, je ne veux voir qu'une seule tête, que tout soit ou reste en ordre comme celui qui est censé régner à Varsovie ou à Paris après la Commune grâce à Monsieur Thiers. Mais il évoque aussi le Tiers État de l'Ancien Régime qui s'opposa à la noblesse et au clergé et à qui nous devons la révolution de 1789 qui reste une valeur sûre de la république et continue de faire la réputation de la France dans le monde entier.

Mais accepter d'entrer dans les ordres c'est prononcer des vœux perpétuels de fidélité, si ce n'est de chasteté, ce que nous ne saurions recommander même à nos collègues les plus coincés. L'ordre, nous dirait Freud, est aussi une formation réactionnelle contre les tendances inverses qui caractérisent l'enfant au stade anal : le goût pour la saleté, la scatologie et le désordre dont tout parent a fait ou peut faire l'expérience éprouvante. Les psychologues, pour bon

nombre d'entre eux, y sont-ils restés fixés ? On peut légitimement se questionner quand on constate le goût immodéré de certains de nos collègues zéloteurs fervents d'une extra-territorialité de nos fonctions et d'un manque absolu de régulation que les politologues dénommeraient à coup sûr anarchie, ce qui signifie étymologiquement le refus catégorique de tout pouvoir.

Or, il est temps pour notre profession d'accepter d'incarner notre pouvoir spécifique de spécialiste de la psyché à l'heure où les psychothérapeutes autoproclamés multiplient les démarches médiatiques et de lobbying pour nous court-circuiter. Les psychologues doivent-ils continuer de se diviser et de se disputer, comme le faisaient les tribus gauloises attaquées par les légions romaines ou les Byzantins, à polémiquer sur la question du sexe des anges alors que les Turcs les assiégeaient ? En tout cas, pour l'Association des Anciens de l'École de Psychologues Praticiens, qui compte environ 2 500 professionnels exerçant dans tous les champs de l'éducation, de la clinique et des ressources humaines, il est temps d'organiser une instance qui serait représentative de la profession, comme la possèdent déjà les architectes, les avocats, les sages-femmes et depuis peu les infirmiers.

Pourquoi instaurer un Ordre ?

Tout d'abord pour défendre les usagers de nos professions en cas d'abus manifestes, mais aussi pour représenter notre profession auprès des pouvoirs publics qui jouent actuellement sur nos divisions pour paralyser les actions de ceux qui oeuvrent depuis des années pour qu'elle reçoive un statut décent comparable à celui qu'elle possède dans les autres pays industrialisés et cultivés.

Mais l'ordre n'aura pas que des fonctions répressives et représentatives, comme celui qui existe depuis déjà quarante ans (!) au Québec. Il apportera du soutien technique et juridique ainsi que des formations adaptées aux praticiens qui en ont besoin et permettra de communiquer une image précise et juste au public. Le concevoir comme une instance essentiellement répressive et invoquer la possibilité de nos patients de se référer à la justice pénale en cas de litige grave me semble une manœuvre défensive pour éluder nos responsabilités de formation et d'aide à nos collègues en difficulté. Pensons seulement aux erreurs commises par cer-

tains experts et aux bévues de ceux d'entre nous qui se prononcent sans nuances dans les situations de divorce compliqué où une aide ordinaire de professionnels qualifiés leur éviterait bien des difficultés y compris judiciaires.

Bien sûr je suis conscient que l'existence de cet ordre indispensable ne réglerait pas tous nos problèmes. La présence d'un syndicat fort sera un contrepoids et un contre-pouvoir nécessaire. L'existence maintenue d'une société savante, la Société française de Psychologie qui existe depuis 1901, et d'autres organisations regroupant nos collègues comme la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ou le Réseau des psychologues constituent autant de ferments indispensables à la base de ce qui permettra enfin d'assurer l'existence d'un psychologue non seulement reconnu comme il le mérite, mais également de respectabiliser notre profession unie dans le souci de protéger les usagers vulnérables.

*Psychologue - Psychanaliste. Directeur des Ecoles de Psychologues Praticiens de Paris et Lyon.